

Tarifification applicable aux reprises d'études et aux actions de la formation continue

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2023-028 du 24 février 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon du 10 mars 2023,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2023, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la tarification suivante :

1. Tarification applicable aux reprises d'études :

Les frais de formation continue s'appliquent par année d'inscription en complément des droits de scolarité nationaux. Ils sont nets de taxe.

Le tarif « reprise d'études financée » s'applique si le stagiaire mobilise un dispositif de formation professionnelle continue (plan de formation employeur, congé de formation, compte personnel de formation, etc.). Un devis établi sur la base du volume horaire du parcours de formation lui est systématiquement remis avant l'inscription.

Le tarif « reprise d'études non financée » s'applique si le stagiaire ne mobilise pas de dispositif de formation professionnelle continue mais que son inscription nécessite un conventionnement avec un tiers ou comprend des aménagements spécifiques (validation d'acquis, dispense d'assiduité, etc.).

En l'absence de dispositif de formation professionnelle continue, de conventionnement ou d'aménagements spécifiques, le stagiaire est inscrit en formation initiale et acquitte uniquement les droits de scolarité nationaux et la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

1.1. Tarification applicable aux masters

| Masters | Repris d'études financée – Tarification horaire | Reprise d'études non financée |
|---|---|-------------------------------|
| Toutes mentions et tous parcours sauf FEADÉP* | 15 € / heure | 1 250 € |
| Parcours FEADÉP* toutes disciplines | 10 € / heure | 1 250 € |

* Formation à l'enseignement, agrégation et développement professionnel

1.2. Tarification applicable au doctorat

| Doctorat | Reprise d'études financée – Tarification horaire | Reprise d'études non financée – Tarification forfaitaire |
|--------------------|--|--|
| Toutes disciplines | 30 € / heure | 1 250 € |

2. Tarification applicable aux reprises d'études :

| Type de formation | Tarif pour un stagiaire financé | Tarif pour un stagiaire non financé |
|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| Cours de langue d'un semestre | 25 € / heure | 13 € / heure |
| Cours de langue à l'année | 20 € / heure | 11 € / heure |
| Cours individuel | 120 € / heure | 50 € / heure |
| Certification Bright (toutes langues) | 150 € | 150 € |

Tarifs nets de taxe.

3. Tarification applicable au diplôme « formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales (niveau 1 – fonction B), application aux modèles rongeurs et lagomorphes en recherche biomédicale » (diplôme inter-établissements ENS de Lyon – université Claude Bernard Lyon 1) :

| Statut | Tarif |
|--|--------------|
| Salarié du secteur privé | 1 950 € |
| Personnel des établissements publics à caractère scientifique et technologique ou d'enseignement supérieur et de recherche | 1 250 € |
| Doctorant, post-doctorant, demandeur d'emploi non pris en charge | 600 € |
| Formation sur mesure | 50 € / heure |

Tarifs nets de taxe.

4. Tarification applicable au diplôme d'établissement « Passeur en éducation »

| Statut | Tarif |
|------------------------|---------|
| Tout type de stagiaire | 1 200 € |

Tarifs nets de taxe.

5. Tarification applicable aux formations de l'Institut français de l'éducation

| Type de formations | Tarif par jour de formation |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Stages de formation de formateurs | 300 €* |

*Les personnels relevant des Ministères français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et les étudiants sont exonérés de frais d'inscriptions.

Tarif net de taxe.

6. Tarification applicable aux demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des études, acquis professionnels et personnels (VAPP)

| Etapas | Tarif |
|------------------------------|-----------|
| Examen d'une demande de VAPP | 250 €* |
| Etude de recevabilité de VAE | 350 €* |
| Organisation du jury de VAE | 1 500 €** |

*Une demande de VAPP déposée pour une reprise d'étude en master à l'ENS de Lyon est exonérée de frais. Elle est facturée en cas de désistement du candidat après son admission en master.

**Hors droits de scolarité nationaux.

Tarifs nets de taxes.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, 13 mars 2023

L'administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD

